



ORDRE DU JOUR
de la réunion du Conseil Municipal
du LUNDI 25 JUIN 2018 à 20 heures 30

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 22 MAI 2018.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

3) Retrait de la délibération N°45/2018-22/05 concernant un échange de terrains avec la famille EGMAN :

Par courrier en date du 6 juin 2018, Monsieur le Préfet de la HAUTE-SAVOIE demande le retrait de la délibération au motif que selon la jurisprudence constante, il n'est pas possible de faire un échange de terrain pour un chemin rural car il résulte des dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) que le législateur a entendu limiter la possibilité d'aliénation des chemins ruraux, qui ne sont plus affectés à l'usage du public, au seul cas de la vente, précédée d'une enquête publique.

Cette position stricte s'applique également lorsqu'il s'agit de rectifier l'assiette d'un chemin rural.

Par conséquent, la délibération N°45/2018-22/05 du 22 mai 2018 est entachée d'illégalité et le conseil municipal est appelé à se prononcer sur son retrait.

4) Annulation de la procédure de Modification simplifiée du PLU :

Suite à la Décision du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2018 d'élaborer une révision Simplifiée du PLU visant à autoriser la reconstruction après démolition des constructions situées au sein des périmètres couvrant les bâtiments et les groupements bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural de la zone UH, ainsi que la construction neuve uniquement dans le groupement bâti d'intérêt patrimonial ou architectural recouvrant le chef-lieu, permettant un léger confortement de ses fonctions villageoises sur quelques espaces libres et limités, la DDT estime que la procédure n'est pas réglementaire pour le changement souhaité, et donne un avis défavorable.

A ce jour, la DDT préconise une REVISION ALLEGEE.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'annulation de la procédure de modification simplifiée.

5) Budget EAU – Décision Modificative N°01

Considérant la parution des annonces concernant le marché public de création des réseaux d'Alimentation en Eau Potable route des Lovins et route de Thônes, l'élaboration du Budget n'a pas prévu de crédits au compte 2033 (annonce et parution)

Aussi, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la Décision Modificative N°01 suivante :

Compte 21531 : - 2000 €

Compte 2033 : + 2000 €

6) Etat d'assiette 2019 pour la Forêt :

Par courrier du 29 mai 2018, Monsieur le Directeur de l'agence ONF de la HAUTE-SAVOIE propose l'inscription des coupes pour l'exercice 2019 dans les forêts relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le programme des coupes à désigner, supprimer ou reporter ; et la validation par la Commune du mode de destination et commercialisation.

7) Approbation du Règlement Intérieur de Cantine et Garderie :

Considérant les différentes modifications apportées au cours de l'année 2017 par délibération, ainsi que le retour à la semaine des 4 jours, le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le nouveau règlement intérieur CANTINE / GARDERIE.

ALEX, le 18 juin 2018

Le Maire,

Catherine HAUETER

